

Elisabete Thamer

Penser la psychanalyse *

C'est un fait indiscutable : Lacan a toujours incité les analystes à ne pas arrêter de penser la psychanalyse. Même quand il considérait avoir échoué, cela ne l'empêchait pas d'essayer de penser les raisons de cet échec ¹. « Penser la psychanalyse » ne se restreint certainement pas à lire les textes analytiques et réfléchir sur leurs applications à la clinique de ses propres cas. « Penser la psychanalyse » serait, à l'instar de Lacan, essayer de penser l'expérience au-delà de sa propre expérience d'analysant, au-delà de sa pratique analytique quotidienne en tant qu'analyste, quoiqu'elles y soient incluses, car il y a un lien certain entre le « problème de chaque analyse et celui de l'École ». Je reprends ici une thèse de Colette Soler dans « D'une impasse l'autre » : que le problème de chaque analyse soit « lié » à celui de l'École veut dire que « l'une et l'autre ne visent en effet rien d'autre que [...] la *Aufhebung* des vérités particulières et des singularités symptomatiques de chaque sujet, vers le désir du psychanalyste ». Comment opérer alors contre « le choix naturel du "je ne pense pas" et du refus de savoir » en faveur du désir de savoir ² ?

Dans la « Note aux Italiens », Lacan avait distingué justement deux « types » d'analystes : ceux qui « fonctionnent ³ », cela veut dire ceux qui fonctionnent comme analystes dans les cures qu'ils dirigent ; et ceux qui pensent la psychanalyse, qui pensent les effets de celle-ci, contribuant ainsi au maintien du discours analytique dans la civilisation. Sans leur contribution au savoir qui dépasse celui des expériences individuelles, pas de chance pour que la psychanalyse « continue à faire prime sur le marché », affirme Lacan dans ce même texte ⁴.

Le *cartel* et la *passé* font la spécificité d'une école de psychanalyse orientée par Lacan, celle-ci étant indissociable des deux autres. Le fonctionnement de ces deux dispositifs est propice à penser l'expérience analytique, car leur structure met au cœur la position analysante, qui n'est pas seulement celle de l'analysant dans la cure : il y a l'analysant qui *s'historise* dans la *passé* et il y a aussi la position analysante de celui qui pense la psychanalyse.

Au centre de l'école orientée par Lacan, le dispositif de la passe vise à empêcher que l'on glisse doucement vers l'amnésie de l'acte psychanalytique et de ce qui le fonde : « Sans la passe au désir de l'analyste, pas d'acte analytique possible, et sans acte analytique, pas de psychanalyse ⁵. » Gardons également à l'esprit la remarque de Lacan selon laquelle le réel qui est en jeu dans la formation du psychanalyste « provoque sa propre méconnaissance », voire produit sa négation systématique ⁶.

Le *cartel* et la *passe* contribuent ainsi à éviter ce que Lacan considérerait comme la pire objection que l'on puisse faire aux sociétés analytiques, à savoir « le tarissement du travail, manifeste jusque dans la qualité, qu'elles causent chez les meilleurs ⁷ ».

Cartel d'École ?

Le thème de cet après-midi des cartels m'a obligée à examiner une question à laquelle, en réalité, je n'avais pas encore eu vraiment l'occasion de réfléchir : *qu'est-ce qu'un cartel d'École ?*

Il s'agit d'une expression dont je me servais parfois, pas souvent, sans m'être interrogée vraiment sur son sens, la considérant peut-être hâtivement comme synonyme de « cartel de la passe ». À mon propre flottement, s'ajoutait le fait que son utilisation dans le lexique de notre École ne m'a pas semblé tout à fait tranchée ou définie. L'expression a figuré dans nos *Catalogues des cartels* pendant quelques années et semble avoir disparu depuis quelque temps.

Je ne reprendrai pas ici les élaborations théoriques de Lacan sur le cartel – ni sur sa composition, ni sur le type de lien qu'il mobilise, car notre objectif aujourd'hui est plus spécifique. J'aimerais néanmoins partager quelques-unes des questions que je me suis posées à propos desdits « cartels d'École », malgré l'inachèvement de mes considérations.

J'ai commencé par me dire que si, d'un côté, le cartel est « l'organe de base » d'une École, de l'autre, on doit peut-être admettre que tous les cartels ne s'équivalent pas. Il ne s'agit pas d'un jugement de valeur de considérer que certains cartels sont plus ou moins importants ou intéressants que d'autres. Ce n'est pas non plus synonyme de leur particularité intrinsèque, car bien entendu chaque cartel est différent d'un autre, même si leur composition et leur fonctionnement suivent les indications de Lacan.

Je situerais alors leurs différences sur deux niveaux : leur objet d'étude et leur lien à l'École. On peut en avoir un aperçu rapide et instructif en parcourant nos *Catalogues des cartels*, soigneusement organisés et mis à jour tous les ans par les responsables des cartels successifs. Dans ce catalogue,

nous pouvons vérifier qu'il y a une classification des cartels par rapport à leur sujet : cartels de lecture de textes et de séminaires, cartels de concepts théoriques et cliniques, cartels de politique de la psychanalyse, enfin lesdits « cartels d'École ». Cette distribution-là a fonctionné pendant quelques années mais, plus récemment, la désignation « cartel d'École » n'y figure plus. Dans le dernier catalogue, nous avons à la place : « Questions d'École » et « Cartels du CIG » (Collège international de la garantie).

Quant à l'objet d'étude, leur distribution/classification nous montre qu'il y a au moins deux types de cartel : 1) ceux dont l'objectif est de contribuer à la formation des analystes par l'étude de textes ou de références cliniques ; 2) ceux qui se consacrent aux questions d'École (j'y inclus les cartels de la passe).

Quant au lien des cartels à l'École, il y a d'autres nuances. J'en ai repéré trois lectures possibles, que je vous propose :

1. Une lecture que j'appellerais le « cartel d'École généralisé ». On pourrait considérer que tout cartel, quels que soient son objet d'étude et la façon dont il a été constitué, est un cartel d'École, parce qu'il en est « l'organe de base ». Souvenons-nous que Lacan a créé son école et le cartel en même temps. Dans un texte de 2007, intitulé précisément « Cartel d'École » et publié dans le numéro 25 du *Mensuel*, Colette Soler s'interroge sur la raison de ces créations à la fois simultanées et solidaires (cartel et École). Il en résulte que tous les deux sont, selon elle, des « organes d'intervention sur le transfert », non pas celui en œuvre dans chaque analyse et qui doit chuter à la fin, mais celui qui est « à l'œuvre dans le groupe analytique ⁸ ».

2. On pourrait ensuite définir le « cartel d'École » par son objet d'étude. Un « cartel d'École » serait ainsi tout cartel qui travaillerait *sur* les questions d'École, tout comme nous avons à l'EPPCL un « séminaire d'École ». C'est cela que nous avons, par exemple, dans le *Catalogue des cartels* de 2012, où figuraient, dans la rubrique « cartels d'École », des cartels sur « acte et analyse », sur « fins de l'analyse » ou encore sur « réel, passe et fin d'analyse ».

Selon cette deuxième lecture, un « cartel d'École » serait en réalité un « cartel *sur* l'École », sur les questions d'École. Cependant, ces cartels-là sont constitués comme n'importe quel autre cartel, ils sont inscrits comme n'importe quel autre sur le *Catalogue*, fonctionnent selon le rythme qu'ils auront défini et détermineront le destin qu'ils voudront donner à leur production. Leur lien à l'École ne diffère en rien de celui des cartels lambda, sauf par leur objet d'étude.

3. Finalement, il y a les « cartels de la passe », qu'on logeait pendant un temps aussi dans la rubrique des « cartels d'École ». Je me suis alors posé

la question : les cartels de la passe sont-ils ou non des cartels dit d'École ? Je laisse de côté les changements introduits par les derniers Collèges internationaux de la garantie (CIG), qui ont instauré une nouveauté dans leur fonctionnement.

Les cartels de la passe – ou ceux du CIG – fonctionnent de façon tout à fait particulière dans leur lien à l'École. Pour commencer, leur constitution est distincte de n'importe quel autre cartel. Chaque membre s'est présenté à la communauté analytique comme candidat, et pour cela devait répondre à certaines conditions (être AME [analyste membre de l'École] ou AE [analyste de l'École], ou avoir été passeur). Il y a donc des conditions préalables à la formation de ces cartels qui n'existent pas pour les autres. Ensuite, le candidat se soumet au vote, car c'est un processus démocratique. S'il est élu, lui sera confiée par l'École une « tâche » qui a été définie par Lacan dans sa « Proposition » : celle de la sélection des AE, autrement dit de constituer un jury, mais aussi de contribuer à un travail de doctrine, car ce cartel-là ne peut pas « s'abstenir d'un travail de doctrine, au-delà de son fonctionnement de sélecteur ⁹. »

Les « cartels de la passe » sont alors, *de facto*, des « cartels d'École », dans le sens du génitif objectif. Ils sont des cartels qui *appartiennent* à l'École, avec toutes les contraintes que cela implique. Les cartels du CIG/de la passe sont beaucoup moins libres que les autres, ils portent la responsabilité de ce qui fait battre le cœur d'une École. Ils sont au carrefour où convergent les différents moments et acteurs du champ analytique : des analysants encore en analyse, des membres de l'École (qui votent), des AME (qui désignent les passeurs et qui s'y candidatent), les passeurs. Tout l'effort de notre École internationale converge vers ces trois cartels, qui ont à leur charge la sélection des analystes de l'École et la responsabilité d'un travail de doctrine, car ils sont ceux qui ont pu justement recueillir sur le vif le témoignage de ceux qui se sont risqués à *hystoriser* leur analyse. Ils disposent donc d'un matériel privilégié pour cette élaboration attendue par l'ensemble de la communauté.

La position de l'analyste de l'École, l'AE nommé par un cartel de la passe, est en situation analogue face à l'École. S'il se risque à témoigner dans le dispositif, ce n'est pas pour accéder à un titre sur lequel il reposerait. Si l'analyste est analyste de l'École pour un temps, cela veut dire que l'École attend de lui qu'il contribue aussi, pendant ce temps, à la mise en commun d'un savoir issu certes de l'expérience, mais pour penser la psychanalyse (et non la sienne). La solitude du travail de l'AE n'est pas si différente du travail de chacun dans un cartel.

Pour conclure ma brève contribution, je me suis demandé ce qui nous a amené, à un moment donné, à introduire cette catégorie de « cartel d'École ». Si nous suivons les indications de Lacan, au fond, chaque cartel est une occasion pour « penser *la* psychanalyse », donc un cartel d'École. Penser la psychanalyse n'est pas une prérogative des cartels de la passe ni des cartels qui se déclarent travailler sur les questions d'École. D'ailleurs, se déclarer « cartel d'École » n'assure en rien que l'on y pense la psychanalyse.

Une dernière observation. Il est indéniable qu'il y a une différence importante entre l'accueil qu'a eu l'invention du dispositif de cartel et celui de la passe (donc de l'École). Le premier a fait florès, c'est un succès qui dépasse le cadre institutionnel des écoles de psychanalyse. Cela veut dire qu'il y a, nécessairement, des cartels qui se passent d'une école. Le cartel a bonne presse, tandis que la passe, beaucoup moins. L'engouement pour les cartels en général tend-il à les dénouer de l'École ? Je me demande alors si l'expression « cartel d'École » n'était pas une tentative de rappeler leur solidarité constitutive.

Mots-clés : cartel, cartel d'École, passe, penser la psychanalyse.

* ↑ Après-midi des cartels, « Qu'est-ce qu'un cartel d'École ? », à Paris, le 20 mai 2017.

1. ↑ J. Lacan, « La psychanalyse. Raison d'un échec », dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 349.
2. ↑ C. Soler, « D'une impasse l'autre », dans *Passes et impasses dans l'expérience analytique*, Actes du Rendez-vous international, juillet 2000, p. 157.
3. ↑ J. Lacan, « Note italienne » [Note aux Italiens], dans *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 308.
4. ↑ *Ibid.*, p. 310.
5. ↑ C. Soler, « D'une impasse l'autre », *art. cit.*, p. 157.
6. ↑ Voir « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », dans *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 244.
7. ↑ J. Lacan, « Acte de fondation », dans *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 236.
8. ↑ C. Soler, « Cartel d'École », *Mensuel*, n° 25, mai 2007, p. 41.
9. ↑ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *art. cit.*, p. 256.